



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime de la Manche
et de la mer du Nord**

Cherbourg-en-Cotentin, le 24 septembre 2020

Division « action de l'Etat en mer »

N° 53 /2020/PREMAR MANCHE/AEM/NP

Affaire suivie par C-M. Pion

claire-marine.pion@intradef.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant approbation et mise en vigueur du dispositif orsec maritime de la manche et de la mer du nord

Le vice-amiral d'escadre Philippe Dutrieux
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

- Vu la convention internationale de Hambourg du 27 avril 1979 sur la recherche et le sauvetage maritimes ;
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L741-1 à L741-5 et R741-1 à R741-17 ;
- Vu le décret n° 2010-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone ;
- Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;
- Vu le décret n° 2012-166 du 2 février 2012 portant désignation des autorités administratives compétentes en matière d'accueil dans les ports des navires ayant besoin d'assistance ;
- Vu le décret du 24 septembre 2018 nommant le vice-amiral d'escadre Philippe Dutrieux, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2007 établissant la liste des missions en mer incombant à l'Etat dans les zones maritimes de la Manche-mer du Nord, de l'Atlantique, de la Méditerranée, des Antilles, de Guyane, du sud de l'océan Indien et dans les eaux bordant les Terres australes et antarctiques françaises ;
- Vu l'instruction du 29 mai 1990 relative à l'organisation du secours, de la recherche et du sauvetage des personnes en détresse en mer ;
- Vu l'instruction du Premier ministre du 11 janvier 2006 portant adaptation de la réglementation relative à la lutte contre la pollution du milieu marin (POLMAR) ;
- Vu l'instruction du Premier ministre du 28 mai 2009 relative aux dispositions générales de l'ORSEC maritime, de l'ORSEC zonale et de l'ORSEC départementale pour faire face aux événements maritimes majeurs ;
- Vu l'instruction du 29 août 2011 relative à l'organisation de l'aide médicale en mer ;

- Vu l'instruction du 24 avril 2012 relative à l'établissement des dispositions spécifiques à l'accueil dans un lieu de refuge d'un navire ayant besoin d'assistance de l'ORSEC maritime, de l'ORSEC zonale et de l'ORSEC départementale ;
- Vu l'instruction du 13 mai 2013 relative à l'établissement des dispositions spécifiques « sauvetage maritime de grande ampleur » de l'ORSEC maritime, de l'ORSEC zonale et de l'ORSEC départementale ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 50/2015 portant approbation et mise en vigueur du dispositif ORSEC maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Arrête

Article 1

Le dispositif ORSEC maritime de la Manche et de la mer du Nord joint en annexe au présent arrêté définit les principales dispositions à mettre en œuvre en cas d'événement ou de sinistre maritime survenant dans les zones de responsabilité du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Article 2

Le dispositif ORSEC maritime de la Manche et de la mer du Nord comprend des dispositions portant organisation générale de l'action de l'Etat en mer en toutes circonstances et des déclinaisons spécialisées concernant respectivement la recherche et le sauvetage des personnes en détresse en mer (SAR), l'assistance aux navires en difficulté et leur éventuel accueil dans un lieu de refuge (ANED), la lutte contre les pollutions marines (POLMAR), la circulation perturbée (CIRC) et la lutte contre les rejets de matières radioactives en mer (NUCMAR).

Ses annexes comprennent également des outils d'aide à la décision et des modèles de volets d'interface SMGA et ANED pour les départements concernés.

Article 3

Le dispositif ORSEC maritime de la Manche et de la mer du Nord est applicable à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

L'arrêté préfectoral n°50/2015 portant approbation et mise en vigueur du dispositif ORSEC maritime de la Manche et de la mer du Nord est abrogé.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au registre des actes administratifs des préfectures du Calvados, de l'Eure, de la Manche, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Maritime et de la Somme.

Le présent arrêté et ses annexes seront diffusés en ligne sur le site Internet de la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord (www.premar-manche.gouv.fr).

Article 6

L'adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'Etat en mer, les directeurs des CROSS Jobourg et Gris-Nez, les directeurs interrégionaux, régionaux, interdépartementaux ou départementaux des administrations intervenant en mer, le directeur du service de coordination médicale maritime du Havre, les autorités investies du pouvoir de police portuaire sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et de ses annexes.

Le vice-amiral d'escadre Philippe Dutrieux
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Dutrieux', written in a cursive style.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

Monsieur le Premier ministre

- Secrétariat général de la mer (organisme SECMAR – CoFGC)
- Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Madame la ministre de la transition écologique

- Cabinet
- CMVOA (centre ministériel de veille opérationnelle et d'alerte)
- Direction générale de l'aviation civile
- RCC Lyon-Mont Verdun

Monsieur le ministre de l'économie, des finances et de la relance

- Agent judiciaire de l'Etat

Madame la ministre des Armées

- Cabinet
- Direction des affaires juridiques

Monsieur le ministre de l'Intérieur

- Cabinet
- Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
- Sous-direction de la planification et de la gestion des crises
- COGIC (centre opérationnel de gestion interministérielle des crises)

Madame la ministre de la mer

- Cabinet
- Direction des affaires maritimes

Madame la préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest

- EMIZ Ouest
- COZ Ouest
- DREAL de zone Ouest
- ARS de zone Ouest

Monsieur le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord

- EMIZ Nord
- COZ Nord
- DREAL de zone Nord (DREAL Hauts-de-France)
- ARS de zone Nord

Monsieur le préfet maritime de l'Atlantique

- Division action de l'Etat en mer

Monsieur le préfet maritime de la Méditerranée

- Division action de l'Etat en mer

Monsieur le préfet de la Manche (CAB-SIDPC)

Monsieur le préfet du Calvados (CAB-SIRACEDPC)

Monsieur le préfet de l'Eure (CAB-SIDPC)

Monsieur le préfet de la Seine-Maritime (CAB-SIRACEDPC)

Madame la préfète de la Somme (CAB-SIDPC)

Monsieur le préfet du Pas-de-Calais (CAB-SIRACEDPC)

Monsieur le préfet du Nord (CAB-SIRACEDPC)

Monsieur le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord

Directions départementales des territoires et de la mer / délégations à la mer et au littoral : Manche - Calvados - Eure - Seine-Maritime - Somme - Pas-de-Calais - Nord

Groupements de Gendarmerie départementale :

Manche - Calvados - Eure - Seine-Maritime - Somme - Pas-de-Calais – Nord

Services départementaux d'incendie et de secours :

Manche - Calvados - Eure - Seine-Maritime - Somme - Pas-de-Calais – Nord

CROSS : CROSS Jobourg - CROSS Gris-Nez

Service de santé des Armées : 15^e CMA Rennes

SAMU de coordination médicale maritime : SCMM Le Havre

Centre de consultation médicale maritime (CCMM)

SMUR maritimes :

(SMUR-M Granville - SMUR-M Le Havre – SMUR-M Boulogne)

Groupement de gendarmerie maritime de la Manche et de la mer du Nord

Direction nationale garde-côtes des douanes

Grands ports maritimes de :

(Rouen - Le Havre – Dunkerque)

Ports de :

(Cherbourg - Caen-Ouistreham - Dieppe - Boulogne-sur-Mer – Calais)

Société nationale de sauvetage en mer :

- Inspecteur général pour la Manche et la mer du Nord

Délégations départementales de la société nationale de sauvetage en mer :

(Manche - Calvados - Eure - Seine-Maritime - Somme - Pas-de-Calais - Nord)

Marine nationale :

- EMM/EMO-M/AEM
- COMNORD : ADJ/OPS - COM Cherbourg
- CECLANT : ADJ/OPS - COM Brest
- CECMED : ADJ/OPS – COM Toulon
- Base navale de Cherbourg/SMP
- CEPOL
- LASEM
- Compagnie des marins-pompiers de Cherbourg

Service du commissariat des Armées

- GSBdD Cherbourg
- PFC-Ouest

Autorités étrangères

- Royaume-Uni
 - o MCA (spike.hugues@mcga.gov.uk)
 - o NMOC (solent-coastguard@mcga.gov.uk)
 - o Garde-côtes de Jersey (jerseycoastguard@ports.je)
 - o Garde-côtes de Guernesey (coastguard@jescc.gov.gg ; guernsey.coastguard@gov.gg)
- Belgique
 - o Monsieur le gouverneur de la province des Flandres Occidentales (gouverneur@west-vlaanderen.be)
 - o Monsieur le secrétaire général de la garde côtière (depoorter.pascal@kwgc.be)
 - o MRCC Ostende (mrcc@mrcc.be)
 - o MIK (sofie.rommelaere@mow.vlaanderen.be ; unlike.vanhessche@mow.vlaanderen.be)
 - o Agence Européenne de Sécurité Maritime (EMSA)

Compagnies maritimes

- Brittany Ferries (lucien-michel.arz@brittany-ferries.fr)
- Compagnie Corsaire (groupes@compagniecorsaire.com)
- Condor Ferries (stmalo.port@morvanvoyages.com)
- DFDS Seaways (dcranston@norfolkline.com)
- Irish Ferries (mcrawford@matrixmarinegroup.com)
- Les Abeilles (alexandre.motte@bourbon-online.com)
- Manche Iles Express (hugues.gros@manche-iles-express.com)
- P&O Ferries (grant.laversuch@poferries.com)
- Stena Line (delphine.fuspec@stenaline.com)
- Vedettes Jolie France (ps.blanchet@wanadoo.fr)

Autres organismes

- Autorité de Sûreté Nucléaire
- CEDRE
- EDF-Renouvelables
- ENGIE
- IFREMER
- INERIS
- Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
- OFB
- Météo France
- SHOM

COPIES :

- PREMAR MMDN
- PREMAR MMDN/AEM
(ADJ/AEM - CDIV - Tous chefs de bureau - RFO pour publication au RAA)
- Archives AEM (n° 1.3.3.3 – chrono)